



Plateforme GÉnergie 2025
Des subventions à votre disposition pour améliorer
l'efficacité énergétique des bâtiments à Genève.



Mesure Etat de Genève

Amélioration De La Classe CECB® Pour L'enveloppe Et Pour L'efficacité Énergétique Globale

Cette subvention est allouée pour une rénovation complète avec amélioration de classe CECB® pour l'enveloppe et l'efficacité énergétique globale selon les modalités en vigueur depuis le 1er janvier 2023 du règlement CECB®.

Subvention non cumulable avec M-01 à M-09, M-11 à M-13

Fiche M-10



Subvention

De CHF 60.- à CHF 390.-/m² SRE

Habitat individuel

Amélioration Habitat individuel

- + 2 classes CHF 150.-/m² SRE
- + 3 classes CHF 230.-/m² SRE
- + 4 classes et plus CHF 390.-/m² SRE

Habitat collectif collectif

Amélioration Habitat collectif collectif

- + 2 classes CHF 90.-/m² SRE
- + 3 classes CHF 140.-/m² SRE
- + 4 classes et plus CHF 210.-/m² SRE

Autre affectation

Amélioration Autre affectation

- + 2 classes CHF 60.-/m² SRE
- + 3 classes CHF 90.-/m² SRE
- + 4 classes et plus CHF 150.-/m² SRE



Impact

Diminution de consommation d'énergie découlant d'un assainissement



Déductions

Investissement entièrement déductible comme une charge d'entretien mais apporte une plus-value à l'estimation de la valeur fiscale de l'immeuble

Voir avec l'administration fiscale cantonale pour le détail d'exécution.

Estimez l'enveloppe énergétique de votre bâtiment

Le CECB® est le Certificat énergétique cantonal des bâtiments. Il reflète la consommation d'énergie d'habitation, d'immeubles administratifs et de bâtiments scolaires. Le CECB® renseigne au sujet de l'état énergétique effectif d'un bien immobilier et du potentiel d'amélioration énergétique suite à une rénovation de l'enveloppe du bâtiment ou de la technique du bâtiment.

Le besoin énergétique calculé est indiqué à l'aide d'une étiquette énergétique allant de A (très bon) à G (mauvais). Les améliorations apportées à l'enveloppe d'un bâtiment et/ou à l'efficacité globale d'un bâtiment conduisent à une meilleure notation.

	Etat initial		Variante A		Variante B		Variante C	
Evaluation	Efficacité de l'enveloppe	Efficacité énergétique globale	Efficacité de l'enveloppe	Efficacité énergétique globale	Efficacité de l'enveloppe	Efficacité énergétique globale	Efficacité de l'enveloppe	Efficacité énergétique globale
très performant								
A								
B								
C						C		C
D		D	D		D		D	
E								
F	F		F					
G								
peu performant								

Un assainissement de 2 classes ou plus dans ces deux domaines (enveloppe et techniques) permet d'obtenir une subvention. Le domaine qui a la plus faible augmentation de classe est utilisé pour déterminer le montant de la subvention.



Le Programme Bâtiments – vidéo explicative

Le Programme Bâtiments – vidéo explicative

BFE - OFEN - UFE - SFOE



Watch on

Plus d'informations

<https://www.ge.ch/document/14309/telecharger>

<https://www.cecb.ch/>

Conditions d'obtention

Conditions générales et remarques :

- La requête ne peut porter que sur des bâtiments dont l'autorisation de construire est entrée en force le 1er janvier 2000 au plus tard.

Conditions spécifiques et remarques :

- La subvention est octroyée sur la base d'un certificat CECB® version 2023.
- L'étiquette énergie qui a la plus faible amélioration définit le montant octroyé (étiquette "Enveloppe du bâtiment" et étiquette "Efficacité énergétique globale").
- Le certificat CECB® ainsi que le CECB® Plus doivent être fournis pour obtenir la décision de subvention.
- Le certificat CECB® mis à jour après travaux doit être fourni pour obtenir le versement de la subvention.

Liste informative et non exhaustive, pour plus d'informations, veuillez vous référer au barème de subvention en vigueur.